

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 4 mai 2015 à 19 h au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges.
Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola (19 h 10).

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;
Gilles Bergeron, directeur de la culture, sports, loisirs et développement social;
Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA15 170117

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Peter McQueen

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2015 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02



RÉSOLUTION CA15 170118**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Russel Copeman
 - Est conscient des problèmes de circulation à l'intersection des boulevards Décarie et De Maisonneuve, rappelle avoir soutenu le maintien de l'ouverture du chemin Upper-Lachine aussi longtemps que le viaduc St-Jacques ne sera pas reconstruit et indique que tous les services travaillent actuellement à une solution.
 - Félicite les organisateurs du Balcon Fête qui s'est déroulé dans le secteur de Notre-Dame-de-Grâce.
 - Annonce les travaux importants sur le chemin de la Côte-des-Neiges cet été.

- Lionel Perez
 - A déposé une motion demandant au gouvernement provincial de revoir la tarification des stationnements des hôpitaux et en donne les raisons.
 - En lien avec l'avis de motion pour un projet de règlement sur les enseignes sur le chemin de la Côte-des-Neiges, indique avoir soulevé certaines préoccupations, mais se dit prêt à voter en faveur de celui-ci puisqu'une séance de consultation publique sera organisée à cette fin.

- Peter McQueen
 - En lien avec la réunion de Turcot, croit qu'il est primordial de prioriser la sécurité des piétons et cyclistes avant la fluidité. Il souhaite qu'il y ait un comptage du nombre de véhicules entrant au CUSM.
 - Souhaite que la STM soit représentée au comité de bon voisinage Turcot puisqu'une station de métro et plusieurs lignes d'autobus sont touchées.
 - En lien avec le trafic, est inquiet sur ce qui se passe avec le boulevard Ste-Anne-de-Bellevue qui devrait être fermé ou dévié sous peu et souhaite obtenir les détails.
 - Félicite les organisateurs du Balcon Fête.
 - Annonce le Festival de cinéma qui aura lieu dans les parcs Jean-Brillant et Notre-Dame-de-Grâce.

- Jeremy Searle
 - Est inquiet de la situation en Erythrée et déplore le retrait des investissements européens pour les migrants.



- Magda Popeanu
 - Appuie la modification réglementaire concernant les enseignes sur le chemin de la Côte-des-Neiges.
 - Croit que les investissements prévus cet été dans le secteur de Côte-des-Neiges ne sont pas suffisants. Elle cite l'exemple de la propreté au parc Jean-Brillant et le refus du projet de développement touristique.
 - Invite les citoyens à participer aux séances de cinéma au parc Jean-Brillant au cours de l'été.

- Marvin Rotrand
 - Annonce qu'une nouvelle ligne d'autobus sera inaugurée le 11 mai prochain, soit la ligne 77 portant le nom Lionel-Groulx – CUSM.
 - Indique que le gouvernement provincial a annoncé une révision de la *Loi sur le tabac* et cite quelques normes qui y seront ajoutées.
 - Souligne que le 12 mai prochain, les élus et les grands groupes de santé participeront à un symposium sur la santé publique sur le thème de ce que les élus locaux peuvent faire.
 - Vendredi prochain, déposera une motion afin de demander au gouvernement du Québec d'adopter les mêmes règles de publication de l'information calorifique dans les chaînes de restauration rapide que les États-Unis.
 - Rappelle que le conseil municipal a adopté la motion concernant la création d'un registre des armes à feu pour la province de Québec.
 - Félicite les organisateurs du Balcon Fête.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

- Murray Levine

En lien avec les événements bénéfiques des hôpitaux dont les frais d'administration s'élèvent jusqu'à 40 % des revenus, alors que le concept qu'il propose ferait réduire ces frais à 5 %, demande aux élus de faire le suivi quant à sa proposition.

 - *M. Copeman a transmis sa demande aux hôpitaux, mais n'est pas responsable des réponses des directions des fondations. Recommande au citoyen de s'adresser directement aux conseils d'administration des fondations.*

- Robert Dussault

Déplore l'augmentation substantielle de trafic liée aux travaux de l'échangeur Turcot et demande si l'arrondissement est confiant que la situation revienne à la normale après ceux-ci. Dans la négative, il demande quelles mesures peuvent être prises et fait quelques propositions.

 - *M. McQueen est confiant que la situation revienne à la normale après les travaux du viaduc Saint-Jacques, que l'entrée de l'autoroute sera ouverte, particulièrement dans le « village Sherbrooke ».*
 - *M. Copeman rappelle qu'il y a une mise à niveau progressive des feux de circulation qui permettra de les synchroniser sur la rue Sherbrooke. L'une des problématiques provient de la Ville de Westmount où les mesures d'apaisement de la circulation créent des bouchons. Ce problème a été souligné au maire Trenton.*
 - *M. Searle est d'accord en ce qui concerne les impacts des mesures mises en place par la Ville de Westmount et que la problématique découle des décisions du MTQ.*



- Mourad Mahammi

À titre de vice-président de la Société de développement touristique du quartier de l'Oratoire, demande un suivi quant à la lettre qu'ils ont transmis aux élus et la possibilité de réaliser le projet qu'ils ont soumis dans un PTI.

 - *M. Copeman s'excuse qu'aucune réponse ne lui ait été transmise et rappelle que le PTI 2015 ayant été adopté, il serait possible pour un élu, de présenter le projet dans celui de 2016 qui sera adopté à l'automne. Il dément les informations véhiculées par les Actualités CDN-NDG concernant le projet pour le 375^e anniversaire et donne le détail des projets artistiques : la création de deux œuvres d'art (l'une dans le parc NDG et l'autre dans le parc de Kent).*
 - *Mme Popeanu est aussi déçue que le projet n'ait pas été retenu et ajoute qu'il aurait été intéressant de souligner que le chemin de la Côte-des-Neiges est fondateur de Montréal.*

- Pierre Chartrand

Déplore l'état de la chaussée et une problématique de vitesse sur les avenues Hingston et Hampton.

 - *M. McQueen appuie l'installation de dos d'âne sur tous les tronçons résidentiels dans le district de Notre-Dame-de-Grâce.*
 - *M. Copeman rappelle que l'arrondissement a presque doublé le financement concernant la réfection des rues et indique que cette année, 50 tronçons de rue seront réalisés. Les équipes vont graduellement réparer les nids-de-poule sur les autres tronçons.*
 - *M. Searle rappelle qu'avant les fusions, les services municipaux interdisaient les dos d'âne, car ils étaient jugés dangereux.*

- Sharon Freedman

Suggère que les hôpitaux fournissent des navettes entre les stations de métro et les édifices et se réjouit de l'annonce du gouvernement concernant la révision de la *Loi sur le tabac* ainsi que de la motion de M. Rotrand sur l'affichage des informations nutritionnelles dans les chaînes de restauration rapide. En lien avec les problèmes d'itinérance, rappelle qu'il y avait auparavant davantage de programmes et souhaite que certains immeubles vacants puissent être utilisés afin de loger les sans-abri.

 - *M. Rotrand croit que les élus locaux ont un rôle à jouer concernant la promotion de la santé et rappelle les demandes ayant été faites en ce sens au gouvernement provincial. Il indique que le maire Coderre a accepté de créer un poste afin qu'une personne soit engagée pour faire le lien entre l'administration et les groupes s'occupant des itinérants.*
 - *M. Copeman explique qu'à la suite d'une consultation auprès des groupes communautaires, il a été déterminé que la priorité était de rénover les maisons de chambres et que les immeubles vacants dont il est question appartiennent au gouvernement du Québec.*
 - *M. Searle appuie la demande de la citoyenne en ce qui concerne les itinérants.*

- Jean Lepage

Souhaite obtenir des détails concernant les emplacements des cuisines de rue ainsi que la responsabilité des frais pour la propreté.

 - *M. Copeman indique que les élus ne souhaitaient pas que les abords du parc Jean-Brillant accueillent des camions et que si cet emplacement a été désigné comme tel, il s'agit d'une erreur. Le directeur d'arrondissement fera le suivi pour le retrait de cet élément du dossier ainsi que concernant les informations pour les frais liés à la propreté.*



- Jérôme Bugel

Déplore que le projet de la Société de développement touristique n'ait pas été retenu pour souligner le 375^e anniversaire de la Ville de Montréal et que le processus ait été fait sans consultation des acteurs locaux. Demande aux élus de faire preuve de leadership pour mettre en valeur le chemin de la Côte-des-Neiges. Il rappelle que l'association des gens d'affaires de la Côte-des-Neiges représente la majorité des commerçants qui ont d'ailleurs été consultés pour le règlement sur les enseignes.

 - *M. Copeman indique que le projet en question n'a pas été retenu par les élus et assume la responsabilité du choix des deux œuvres d'art dans les deux parcs qui reflètent l'histoire de l'arrondissement.*
 - *M. Rotrand indique avoir été surpris que seulement sept personnes se soient déplacées pour la séance de consultation concernant les modifications réglementaires sur les enseignes et que parmi celles-ci, toutes n'étaient pas en faveur.*
 - *Mme Popeanu indique avoir assisté à la consultation préliminaire organisée par l'arrondissement et présume que ceux qui ne se sont pas présentés étaient favorables aux modifications car ils n'avaient pas de questions, l'association des gens d'affaires de la Côte-des-Neiges ayant bien informé et recueilli les commentaires des commerçants.*
 - *M. Perez indique avoir souligné certaines préoccupations, notamment la même que celle soulevée par M. Rotrand. Il souhaite une vision plus globale et que l'on considère l'impact des modifications proposées sur le haut ainsi que sur le bas du chemin de la Côte-des-Neiges.*

- Jennifer Auchinleck

À titre d'organisatrice communautaire à la Corporation de développement communautaire de CDN, est heureuse de savoir que les deux postes d'inspecteurs pour la salubrité des logements ont été prolongés.

- Aurora Robinson

Décrit le projet de Balcon Fête ayant eu lieu dans le secteur de Notre-Dame-de-Grâce et rappelle que ce projet recueille des fonds pour divers organismes de l'arrondissement.

 - *M. Copeman croit qu'il s'agit d'une belle initiative et invite la citoyenne à communiquer avec l'arrondissement pour un soutien quant à la diffusion de l'information auprès des citoyens.*
 - *M. Rotrand fait quelques suggestions concernant la diffusion de l'information.*
 - *M. Searle souhaite contribuer à leur événement.*

- Monique Charpentier

En lien avec le projet Saint-Columba, rappelle que l'église fait partie des bâtiments patrimoniaux du Plan d'urbanisme de l'arrondissement et déplore que l'on banalise les faits. Demande l'échéancier pour le dépôt de la recommandation du Comité mixte composé du Conseil du patrimoine et du Comité Jacques-Viger.

 - *M. Copeman indique que les élus sont conscients des enjeux et qu'ils suivront le processus de façon transparente. Il rappelle que le conseil d'arrondissement n'a pas encore été saisi du dossier et que lorsqu'il le sera, le cas échéant, une consultation publique devra être tenue en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et rappelle le processus d'approbation référendaire. Il indique que l'arrondissement attend l'avis du comité mixte avant de prendre une décision pour le dépôt d'un avis de motion.*

- Annick Munyana

À titre d'organisatrice communautaire au Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce demande des détails concernant la consultation publique dans le cadre de l'appel de propositions pour la revitalisation de la Bibliothèque Benny.

 - *M. Bergeron indique que le tout sera déterminé et publicisé sous peu et précise qu'il s'agit d'une présentation et non d'une consultation publique.*



- Michael Shafter

Propose de réduire la vitesse automobile à 30 km/h dans le secteur de l'intersection des boulevard Décarie et De Maisonneuve ainsi que d'autres mesures pour améliorer la sécurité.

 - *M. Copeman rappelle que la Ville travaille actuellement à chercher des solutions pour sécuriser cette intersection.*
 - *M. Searle a rencontré l'Association cycliste et piétonne de NDG et a suggéré de créer des zones avancées pour cyclistes (bike box).*
 - *M. McQueen demande s'il est possible que créer des durées différentes pour les feux de circulation le matin et l'après-midi.*
 - *M. Rotrand ne croit pas qu'un règlement municipal pour réglementer le port du casque à vélo serait adopté par le conseil municipal et rappelle qu'il a présenté une telle motion il y a une vingtaine d'année et que celle-ci avait été défaite. Il croit qu'il serait plus facile d'arriver à cette fin par une loi provinciale.*

- Dominique De Castelbajac

En lien avec le processus d'inspection des bâtiments historiques, demande si dans le cadre d'un projet immobilier de cette ampleur, une inspection complète de l'église Saint-Columba a été réalisée et si tel est le cas, il souhaite obtenir le nom des firmes ainsi que les conclusions de l'enquête.

 - *M. Copeman indique que l'arrondissement ne souscrit pas nécessairement à la prétention du promoteur selon laquelle l'état des fondations du bâtiment doit mener nécessairement à sa démolition. Le Comité mixte doit donner son avis sur l'aspect patrimonial du bâtiment ainsi que sur son état.*
 - *Mme Duplantie précise que le promoteur doit effectivement déposer un rapport sur la condition du bâtiment laquelle est regardée par le Service du patrimoine.*

- Jean Côté

En lien avec une problématique de bruit provenant d'un centre communautaire, **dépose un document** et souhaite que l'arrondissement détermine les activités permises et défendues plutôt que de s'en tenir au sens commun. Il donne l'exemple d'activités où l'usage de boissons alcooliques devrait être interdit.

 - *M. Copeman reçoit la suggestion et indique que les élus étudieront la question. Il indique avoir rencontré le rabbin Bernath du Chabad NDG et que les activités permises et interdites lui ont été expliquées de manière à éliminer les nuisances.*
 - *M. McQueen indique que son parti a fait une réflexion concernant les lieux de cultes qui attirent désormais des citoyens de l'extérieur du quartier, entraînant de ce fait des problématiques de stationnement et de bruits. Il croit que les lieux de culte doivent être autorisés dans les secteurs industriels et commerciaux.*
 - *Mme Popeanu indique qu'un centre dans son district est également dans cette situation pour lequel des plaintes ont été déposées par des citoyens du secteur. Elle croit que l'arrondissement devrait renforcer le contrôle de l'émission des permis d'alcool.*

- Thérèse Versailles

À titre de propriétaire d'un duplex sur la rue Jean-Brillant, s'inquiète des sommes dorénavant exigées pour le lotissement lors de la conversion d'une copropriété indivise en copropriété divise, suivant l'adoption du règlement 14-049.

 - *M. Copeman rappelle que ce règlement a été proposé par un élu. L'objectif était d'assurer que le lotissement vertical soit fait de la même façon que le lotissement cadastral sur un lot, par souci d'équité, ainsi que de protéger le parc locatif dans l'arrondissement. Le consensus initial était de ne pas exempter les duplex. Il rappelle que les élus ont demandé une évaluation dans un an afin de faire une analyse sur les impacts de l'application de ce règlement.*
 - *M. Perez rappelle avoir demandé la clause d'un an, car il avait des réserves quant aux impacts pour les propriétaires actuels de duplex.*
 - *Mme Popeanu suggère à la citoyenne de communiquer avec Mme Duplantie concernant le statut de la copropriété indivise.*



- Joanna Avantis Présente ses condoléances aux victimes du séisme au Népal et demande où elle peut obtenir une carte de l'arrondissement.
 - *M. Copeman indique qu'elle peut se procurer une carte de l'arrondissement sur le site Internet de la Ville. Il indique avoir personnellement fait une donation pour le Népal et invite les citoyens à en faire de même.*
 - *M. Searle indique travailler sur un projet pour que Montréal aide notamment l'Érythrée et d'autres pays de migrants et demande à la citoyenne de communiquer avec lui.*

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Peter McQueen • Demande à M. Rotrand des précisions sur la ligne d'autobus liant la station Lionel-Groulx au CUSM.

M. Rotrand explique que l'option de prolonger la ligne 17 a été envisagée, mais que le choix d'une ligne de courte distance permettrait d'augmenter les places dans l'autobus.

 - Jeremy Searle • Rappelle qu'il y a 15 ans, lors de la réfection de l'avenue Coronation, entre l'avenue de Monkland et la rue de Terrebonne, les citoyens avaient voté pour qu'il n'y ait pas de trottoir. Or, l'arrondissement va refaire la rue et s'inquiète de la réaction des citoyens si des trottoirs sont aménagés.

M. Plante indique qu'il vérifiera si des trottoirs sont prévus et si tel est le cas, l'arrondissement devra vérifier le désir des citoyens avant de prendre la décision de ne pas en faire.
-

CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose une lettre datée du 30 avril 2015 de mesdames Leclercq et Schwartz concernant l'application de la nouvelle compensation sur la conversion d'une copropriété indivise en copropriété divise.

RÉSOLUTION CA15 170119

CONTRAT - LES CONSTRUCTIONS ARGOZY INC. - PARC ROSEMARY-BROWN

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'accorder à Les Constructions Argozy inc. le contrat pour la réalisation des travaux pour le projet de transformation de la pataugeoire du parc Rosemary-Brown, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-15-AOP-DAI-004.



D'autoriser une dépense à cette fin de 157 563 \$, avant taxes, pour un total de 181 158,06 \$, incluant toutes les taxes applicables, et comprenant les contingences au montant de 14 849,02 \$, taxes incluses et les incidences au montant de 17 818, 83 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1154921005

RÉSOLUTION CA15 170120

CONTRAT - EXCAVATION A.M. LTÉE - RÉFECTIONS MINEURES DE TROTTOIRS ET BORDURES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Excavation A.M. Ltée, le contrat portant sur les travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (RMT-2015) et d'autoriser une dépense à cette fin de 299 587,55 \$ incluant les taxes, les travaux contingents, les frais de laboratoire et les frais incidents (11 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1155153003

RÉSOLUTION CA15 170121

CONTRAT - CONCEPT AUDIO VISUEL - WEBDIFFUSION

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Peter McQueen



D'accorder à Concept Audio Visuel, le contrat de services professionnels pour la webdiffusion des séances du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission du 31 mars 2015, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation numéro 15-14234 de la Direction de l'approvisionnement et autoriser une dépense à cette fin de 56 472,96 \$ toutes taxes comprises pour la période débutant en mai 2015 et se terminant en décembre 2016 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1155284005

RÉSOLUTION CA15 170122

CONTRAT - IMAGINEO INC. - CENTRE CULTUREL DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Imagineo Inc., le contrat pour l'équipement et l'installation du système de gradins télescopiques à configuration variable au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro AO 15-13775.

D'autoriser une dépense à cette fin de 257 679,84 \$, plus les taxes, pour un total de 296 267,40 \$, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (1 soumissionnaire).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1150639005

RÉSOLUTION CA15 170123

CONTRAT - SOLUTIONS GRAFFITI (9181-5084 QUÉBEC INC. - ENLÈVEMENT GRAFFITI

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman



D'accorder à Solutions Graffiti (9181-5084 Québec inc.) plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'enlèvement de graffiti sur le domaine public et privé de l'arrondissement pour l'année 2015 (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 72 882,65 \$ (taxes incluses) conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 15-14377 comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1154795001

RÉSOLUTION CA15 170124

CONTRAT - GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. - CAMIONS CHÂSSIS

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accorder à Globocam (Montréal) inc., le contrat pour la fourniture d'un camion châssis 4 X 2 et de deux camions châssis 6 X 4, de marque Freightliner aux prix et conditions de l'appel d'offres numéro 11-11751, selon l'entente d'achat numéro 706217.

D'autoriser une dépense à cette fin de 455 680,30 \$ plus les taxes, pour un total de 523 918,44 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1150235005

RÉSOLUTION CA15 170125

ACQUISITION - PARTIE DIVISE DE L'IMMEUBLE - 6600, AVENUE VICTORIA

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser l'acquisition de la partie divise de l'immeuble situé au 6600, avenue Victoria.



D'autoriser à cette fin une dépense de 2 350 000 \$, incluant les taxes applicables, les coûts de l'occupation intérimaire depuis le 15 novembre dernier ainsi que les frais de la transaction.

D'approuver et autoriser la signature de l'acte de vente dudit immeuble, ainsi que de la déclaration de copropriété y afférant.

De désigner Gilles Bergeron, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, afin de siéger au conseil d'administration du syndicat de copropriété relatif à cet immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1150639012

RÉSOLUTION CA15 170126

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 9 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à neuf organismes totalisant la somme de 8 600 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Carrefour Jeunesse Emploi NDG 6370, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4B 1M9 a/s Mélissa Faucher Agente de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse	Pour aider à l'organisation des activités de la 2 ^e édition de « Les Journées du Métissage Entrepreneurial » les 20, 21 et 22 avril 2015.	TOTAL : 500 \$ Russell Copeman 250 \$ Peter McQueen 250 \$
Ordre des chevaliers de Rizal /Order of the Knights of Rizal 6664, av. McLynn Montréal (Québec) H3X 2R6 a/s Sir Felix de Luna, président	Pour aider à l'organisation des activités pour la célébration du 154 ^e anniversaire de la naissance du héros national et véritable fondateur de l'état des Philippines, Jose Rizal, qui se tiendra entre le 20 juin 2015.	TOTAL : 450 \$ Russell Copeman 150 \$ Marvin Rotrand 150 \$ Lionel Perez 150 \$
Caribbean Pioneer Women of Canada 6767, Côte-Saint-Luc, #308 Montréal (Québec) H4V 2Z6 a/s Janet Smith, présidente	Pour aider à l'organisation des activités culturelles, récréationnelles et sociales de cet organisme.	TOTAL : 300 \$ Russell Copeman 150 \$ Marvin Rotrand 150 \$



La Ligue des Noirs du Québec 5201, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3W 3C2 a/s Peterson Fredricks, président Dan Philip, directeur	Pour soutenir les différentes activités organisées annuellement, notamment la <i>Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition</i> ainsi que pour promouvoir la justice sociale et l'égalité raciale.	TOTAL : 1 000 \$ Russell Copeman 300 \$ Marvin Rotrand 400 \$ Lionel Perez 300 \$
La Ligue des Noirs du Québec a/s Blazers Domino Club 5201, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3W 3C2 a/s M. Elijah Briscoe	Pour le bénéfice du "Blazers Domino Club" afin d'aider à l'organisation de ses activités hebdomadaires.	TOTAL : 300 \$ Russell Copeman 150 \$ Marvin Rotrand 150 \$
Carrefour jeunesse-emploi de CDN 6555, ch. de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3S 2A6 a/s Brian Smith, coordonateur de projets	Pour aider à l'organisation du barbecue communautaire annuel lors de la Fête du Canada, le 1 ^{er} juillet 2015.	TOTAL : 550 \$ Russell Copeman 250 \$ Marvin Rotrand 100 \$ Lionel Perez 100 \$ Magda Popeanu 100 \$
Association communautaire Westhaven Elmhurst/ <i>Westhaven Elmhurst Community Recreation Association</i> 7405, rue Harley Montréal (Québec) H4B 1L5 a/s Roxanne Brown Hennesy, présidente	Afin d'aider le Centre Westhaven à offrir ses services et activités à la communauté.	TOTAL : 1 500 \$ Russell Copeman 250 \$ Jeremy Searle 1 250 \$
Association de développement jeunesse de Loyola Centre Loyola 7065, av. Somerled Montréal (Québec) H4A 3P4 a/s Brigid Glustein, coordonatrice des programmes	Afin d'aider à l'organisation d'activités éducatives, sportives et récréatives pour les enfants d'âge scolaire des niveaux primaire et secondaire dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.	TOTAL : 1 500 \$ Russell Copeman 250 \$ Jeremy Searle 1 250 \$
Prévention CDN-NDG 6767, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3S 2T6 a/s Terri Ste-Marie, directrice	Pour aider ledit centre à poursuivre ses activités et programmes offerts à sa clientèle, entre autres, les jeunes âgés de 14-18 ans.	TOTAL : 1 500 \$ Russell Copeman 250 \$ Jeremy Searle 1 250 \$
Centre de réadaptation Mab-Mackay 7000, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4B 1R3 a/s Stuart Webster, président	Pour aider l'Association montréalaise pour les aveugles à poursuivre ses activités et d'offrir ses services par l'éducation, la réadaptation et la formation à toute personne aveugle ou handicapée visuelle de recouvrer un degré d'autonomie et d'indépendance.	TOTAL : 1 000 \$ Jeremy Searle 1 000 \$



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1155265004

M. Marvin Rotrand quitte la salle.

RÉSOLUTION CA15 170127

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - ASSOCIATION DES MARCHANDS DE L'AVENUE DE MONKLAND

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'Association des marchands de l'avenue de Monkland afin d'aider à l'organisation de deux festivals se déroulant au cours de l'été 2015.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1155284006

RÉSOLUTION CA15 170128

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 28 CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen

D'approuver 28 projets de conventions de partenariat relatifs au versement de contributions financières pour une durée d'un an, soit une somme de 482 042 \$ pour l'année 2015-2016, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2016).



D'octroyer, en regard de chaque organisme mentionné à l'annexe 1 du présent sommaire décisionnel, la contribution qui doit lui être versée pour l'exercice financier 2015, dans le cadre du protocole d'entente entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal visant la réalisation et la mise en œuvre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2016).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1150639004

RÉSOLUTION CA15 170129

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ – 2 ORGANISMES

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et Loisirs Soleil inc. pour l'encadrement du volet « club de vacances », pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2015, et le versement d'une contribution financière de 24 241 \$, incluant toutes taxes applicables.

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et l'Association des loisirs du quartier de Snowdon pour l'encadrement du volet « club de vacances », pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2015, et le versement d'une contribution financière de 7 392 \$, incluant toutes taxes applicables.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1150639022

RÉSOLUTION CA15 170130

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MAI ET JUIN 2015

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 4 mai 2015 » joint au sommaire décisionnel.



D'édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1150639027

RÉSOLUTION CA15 170131

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - FESTIVAL MONKLAND GRAND PRIX

CONSIDÉRANT QUE les activités à être tenues dans le cadre de l'événement « Festival Monkland Grand Prix » s'inscrivent dans l'objectif de soutien aux associations de marchands qui réalisent des promotions commerciales.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser la tenue de l'événement « Festival Monkland Grand Prix » sur l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Draper, entre les 4 et 8 juin 2015.

D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de l'avenue de Monkland, entre les avenues Girouard et Draper, les 4, 5, 6, 7 et 8 juin 2015.

D'édicter en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, les 4, 5, 6 et 7 juin 2015.

D'édicter en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, les 4, 5, 6 et 7 juin 2015.

D'édicter en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la cuisine de rue, les 4, 5, 6 et 7 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1152703003

M. Marvin Rotrand est de retour.



RÉSOLUTION CA15 170132**OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - INSTALLATION BANIÈRES - TUNNEL DÉCARIE**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'édicter une ordonnance pour l'installation de deux bannières permanentes, à l'entrée et à la sortie du tunnel Décarie, visant à enrayer la problématique de graffiti à cet endroit et permettant une publicité sociale, communautaire ou autre, à l'occasion de l'ouverture du CUSM.

D'autoriser la signature d'une convention à intervenir avec la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique selon laquelle cette dernière accorde la permission à la Ville d'installer et d'entretenir les deux bannières sur ses installations pour une période de cinq ans moyennant le paiement d'une somme de 3 000 \$ par année.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Les conseillers Lionel Perez et Jeremy Searle votent contre la proposition.

La conseillère Magda Popeanu et les conseillers Marvin Rotrand et Peter McQueen votent en faveur de la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.03 1156670001

RÉSOLUTION CA15 170133**AVIS DE MOTION**

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) à l'égard des enseignes sur le chemin de la Côte-des-Neiges.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA15 17250

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Jeremy Searle

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA15 17250 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) à l'égard des enseignes sur le chemin de la Côte-des-Neiges, puis de mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1152703002

RÉSOLUTION CA15 170134

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA15 17251

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA15 17251 visant à autoriser la construction et l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, des lots 3 015 822 et 3 015 823 du cadastre du Québec, situés en bordure de l'avenue de Kensington, en vertu de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1154814004

RÉSOLUTION CA15 170135

DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE - 4175-4177, RUE JEAN-BRILLANT

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4175 à 4177, rue Jean-Brillant, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1156863003



RÉSOLUTION CA15 170136**RÉAFFECTATION TEMPORAIRE - M. JEAN MERCIER**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'approuver la réaffectation temporaire de monsieur Jean Mercier à la Commission des services électriques de Montréal.

D'autoriser monsieur Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à signer le protocole d'entente de prêt d'employé.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.01 1154570005

RÉSOLUTION CA15 170137**DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - MARS 2015**

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 mars 2015.

60.01 1154535004

RÉSOLUTION CA15 170138**DÉPÔT - PROJECTION DE L'ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE**

M. Russell Copeman dépose la projection de l'évolution budgétaire des dépenses et des revenus pour l'année 2015 en date du 31 mars 2015, conformément à l'application de l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

60.02 1152077002

RÉSOLUTION CA15 170139**MOTION - STATIONNEMENTS - HÔPITAUX ET ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ**

ATTENDU QUE les hôpitaux et les établissements de santé sont des institutions publiques qui offrent des services fondamentaux auprès de la population;



ATTENDU QUE les tarifs de stationnement prohibitifs ajoutent une pression sur le stationnement sur rue;

ATTENDU QUE les citoyens vivant aux abords des hôpitaux et des établissements de santé subissent déjà des inconvénients tels que l'augmentation du bruit, de la circulation et de la difficulté à trouver une place de stationnement sur rue;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec régleme la tarification des stationnements des hôpitaux par la circulaire du ministère de la Santé et des Services sociaux intitulée « *Politique concernant l'exploitation des activités accessoires commerciales* »;

ATTENDU QUE la circulaire prévoit que le stationnement doit être payant et stipule même que les établissements devraient viser à augmenter le revenu net qu'ils tirent de l'exploitation des activités accessoires;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec n'a pas revu ladite circulaire depuis sa mise à jour du 26 mars 2007;

ATTENDU QUE la gestion des stationnements diffère grandement selon les établissements, soit par une fondation de sorte que les profits reviennent à l'hôpital, soit par un opérateur privé contre une ristourne;

ATTENDU QUE les tarifs de stationnement sont une source de stress supplémentaire pour les usagers et leur famille et ces tarifs sont perçus comme une « taxe à la maladie », parce qu'elle touche davantage ceux qui ont des proches à l'hôpital pour des traitements de longue durée;

ATTENDU QU'une étude effectuée par la CBC en 2013 avance que 3 % des usagers des hôpitaux renoncent à des consultations médicales à cause des tarifs de stationnement;

ATTENDU QU'il y a un manque de transparence dans plusieurs rapports annuels quant aux détails des revenus et des coûts d'exploitation des stationnements des hôpitaux;

ATTENDU QU'avec les ouvertures de plusieurs nouveaux hôpitaux dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, dont le CUSM et le CHU Sainte-Justine, et du CHUM dans l'arrondissement de Ville-Marie, c'est un enjeu qui affectera les usagers des hôpitaux ainsi que leur famille.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

Que le gouvernement du Québec étudie la possibilité de revoir la circulaire *Politique concernant l'exploitation des activités accessoires commerciales* quant à la tarification des stationnements afin que les montants perçus ne soient pas abusifs pour les usagers et leur famille et qu'il s'assure qu'il y ait plus de transparence dans les rapports annuels quant aux revenus et coûts d'exploitation des stationnements des hôpitaux.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1154570006



L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 25.

Russell Copeman
Le maire d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA15 170117 à CA15 170139 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

